



## Séance du Conseil municipal de MALAUZAT

Vendredi 20 mars 2026 à 19 h

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article L 2121-25 CGCT

L'an deux mil vingt-six et le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations de scrutin municipal du quinze mars dernier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le seize mars deux mil vingt-six par Monsieur le Maire, Jean-Paul AYRAL, maire sortant conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

**Etaient présents** : Mesdames BARRIER Marie-Aude, COHADE Pauline, MARSIN Céline, PAGESSE Sandrine, PEREIRA Marie, PEREIRA OLIVEIRA Elodie et REPIENNIK Laurie. Messieurs FUMOUX Fabrice, LARGERON Gilles, MEUNIER-LANGARD Frédéric, PAPPALARDO Pierre-Franck, PÉPÉ Bernard, ROUSSY Raphaël et VACANT Pascal.

**Absent représenté** : DURAND Stéphane représenté par ROUSSY Raphaël.

**Nomination d'un secrétaire de séance** = Pierre-Franck PAPPALARDO.

**Conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 15.**

Ci-après la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, dans leur ordre de présentation :

| Numéro Délibération | Objet de la délibération                                                                                                                                                                                       | Résultat du vote                                |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 2026-024            | Election du maire : Raphaël ROUSSY                                                                                                                                                                             | Majorité absolue : 8<br>Elu avec 14 voix        |
| 2026-025            | Création des postes d'adjoints soit 3 au lieu de 4                                                                                                                                                             | A l'unanimité                                   |
| 2026-026            | Election des adjoints : la liste d'Élodie PEREIRA OLIVEIRA est élue soit :<br>Première adjointe : Élodie PEREIRA OLIVEIRA<br>Deuxième adjoint : Pierre-Franck PAPPALARDO<br>Troisième adjointe : Marie PEREIRA | Majorité absolue : 8<br>Liste élue avec 15 voix |
| 2026-027            | Délégations consenties au maire par le conseil municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT                                                                                                         | A l'unanimité                                   |

La clôture de la séance officielle a été prononcée par Monsieur le Maire, à 19 h 29.

Publication sur site Internet de la commune : [www.malauzat.fr](http://www.malauzat.fr)

Le Maire de MALAUZAT

Raphaël ROUSSY



A MALAUZAT, le 24/03/2026.